

Bon de commande Formations individuelles

Code client :
Suivi par :



Factorielles

Web

CONFERENCE

Loi Pacte, PLFSS 2019, Retraite et Prévoyance : tout ce qui va changer pour vos clients dans les prochains mois

23 octobre 2018 à **Lyon**

25 octobre 2018 à **Paris**

ENTREPRISE

Raison sociale :

SIRET :

Participant 1 : E-mail :

Participant 2 : E-mail :

Participant 3 : E-mail :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : Fax :

ETABLISSEMENT A FACTURER (si différent)

Raison sociale :

Nom :

Adresse :

CP : VILLE :

TARIFS 2018

Prix public de la demi-journée de conférence	Prix de la demi-journée de conférence réservé aux abonnés Factorielles
390 € HT soit 468 € TTC	310 € HT soit 372 € TTC

Les prix s'entendent par participant

MODALITES DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

La formation est facturée 15 jours avant le début du stage et est payable comptant sans escompte :

- Par chèque libellé à l'ordre de Factorielles Par virement bancaire Par prélèvement unique
(Réservé aux abonnés Factorielles)

Pour un montant total de € TTC correspondant à une inscription pour participant(s) à la session de formation.

J'accepte les conditions générales de vente.

Seules les inscriptions accompagnées du règlement (si vous l'avez choisi par chèque) et des conditions générales de vente signées sont définitives.

Fait à le

Mention « lu et approuvé »

Signature du client et tampon de la société

Nos formations sont en majorité validées par les chambres, organismes et associations professionnelles.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rapprocher de ces derniers.

Conditions générales de vente

Formations individuelles

Article 1 - Définition

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations individuelles dispensées par FACTORIELLES, ci-après dénommé l'organisme de formation, et excluent l'application de toute autre disposition.
- 1.2 Le contrat est formé par la réception, par l'organisme de formation, d'un bon de commande signé par l'entreprise, accompagné d'un règlement du montant total de la commande (chèque, virement ou prélèvement).

Article 2 - Règlement de la formation

- 2.1 Le prix de la journée comprend les honoraires de formation et le déjeuner. Le prix de la journée n'inclut pas les frais de déplacement, d'hébergement et autres repas que ceux mentionnés dans les présentes conditions générales et qui seraient pris par le stagiaire.
- 2.2 Les factures délivrées par FACTORIELLES sont payables comptant sans escompte. En cas de retard de paiement, des pénalités seront calculées à un taux d'une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.
- 2.3 Le montant total du prix de la ou des journées de formation doit être joint au bon de commande pour valider la commande de formation. Le prix de la participation est à régler directement à FACTORIELLES qui adressera à l'entité facturée tout élément (convention de formation, programme, attestation de présence) permettant le remboursement par l'organisme collecteur.
- 2.4 FACTORIELLES est un organisme de formation professionnelle. Pour bénéficier d'une prise en charge par votre organisme collecteur, le numéro de déclaration d'activité est le suivant : 82.69.040.42.69.
- 2.5 FACTORIELLES ne pratique pas la subrogation. En l'absence de prise en charge ou de refus de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur ou par les organismes publics ou parapublics dépositaires de budgets de formation (Assedic, Anpe...), l'entreprise est de plein droit personnellement débiteur du coût de la formation.

Article 3 - Remplacement / Annulation / Report

- 3.1 Remplacement : Nous vous offrons la possibilité de vous faire remplacer sans frais jusqu'au matin même.
- 3.2 Annulation :
 - Remboursement sans frais si l'annulation est faite par écrit au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation. Aucun remboursement ne sera effectué passé ce délai.
 - Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non présentation du stagiaire.Ce dédit ne pourra s'imputer au titre de la formation professionnelle continue.
- 3.3 Report : FACTORIELLES se réserve le droit de supprimer une session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant pour des raisons pédagogiques. Dans ce cas, nous procédons au remboursement de la totalité du prix de la formation ou nous proposons une nouvelle date de formation.

Article 4 - Moyens pédagogiques et techniques

- 4.1 L'organisation matérielle des sessions est assurée par FACTORIELLES. Dès réception du bulletin d'inscription, un accusé de réception est adressé au signataire de la demande de formation, accompagné du programme détaillé concerné et d'une convention de formation. Au moins dix jours avant la formation, le participant reçoit son dossier : convocation, informations pratiques. Les sessions se déroulent de 9h00 à 17h30. Les détails seront précisés dans la convocation adressée dix jours avant la formation.
- 4.2 Pour les sessions consacrées à l'utilisation des logiciels, les stagiaires devront apporter le matériel informatique nécessaire.
- 4.3 Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le stagiaire

s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.

- 4.4 Le stagiaire s'interdit de supprimer, modifier, adjoindre un code d'accès, mot de passe ou clé différent de celui qui a été mis en place ainsi que d'introduire dans le système des données susceptibles de porter atteinte aux droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux de l'organisme dispensateur de la formation et/ou de nuire au bon fonctionnement dudit organisme. De la même façon, il s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, progiciels, CDRoms, DVD, supports de cours mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au centre de formation.

Article 5 - Réglementation sur les données personnelles

- 5.1 Les informations personnelles demandées au client et collectées par FACTORIELLES sont enregistrées dans son fichier clients et principalement utilisées pour le traitement de sa commande et la bonne gestion des relations avec le client.
- 5.2 Les données personnelles collectées sont conservées pour une durée qui ne saurait excéder dix (10) ans, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou si le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.
- 5.3 Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données personnelles ou encore de limitation de traitement. Le client peut, sous réserve de production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en écrivant à contact@factorielles.fr.
- 5.4 L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de FACTORIELLES habilités à les traiter en raison de leur fonction au sein de l'entreprise. Cependant, ces informations pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement des plateformes de services et prestations faisant l'objet du présent contrat, sans que le client ait besoin de donner son autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à ces données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En-dehors des cas énoncés dans le présent article, FACTORIELLES s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers au données sans le consentement préalable du client à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime (obligations légales, lutte contre la fraude...).

Article 6 – Application des conditions générales de vente

- 6.1 FACTORIELLES se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services s'il en est fait un usage abusif par le client. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de FACTORIELLES, prévaloir sur ces conditions générales de vente. FACTORIELLES se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales de vente.

Article 7 - Loi applicable et Clause attributive de Jurisdiction

- 7.1 Les parties conviennent que ce contrat est soumis au droit français. La langue du présent contrat est la langue française. Tout différend portant sur la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera, faute de résolution amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français du lieu du siège social de FACTORIELLES, et ce même en cas d'appel, en garantie de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.